

CONSEIL MUNICIPAL
VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 26.10.2020
À 19 h 30 à la Maison des services publics
72 600 Villeneuve-en-Perseigne

Date de convocation : 21.10.2020

Membres en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 2

Votants : 20

L'an Deux Mille Vingt, le 26 octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 21.10.2020 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT/EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie		Pouvoir à C.CAMUS	
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia	X		
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GARDENAT Vanessa			Excusée
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick		Pouvoir à F.LOISON	
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline			Excusée
21	Monsieur	ANFRAY Dominique			Absent
22	Madame	MAINGUY Vanessa	X		
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance: Mr Jean-Luc LAMBERT

Le nombre de présents est de 18, avec 2 pouvoirs soit 20 votants.

Documents fournis :

- Pv séance précédente

- Tarifs ALSH des vacances de toussaint
- Rapport n°6 au bureau délégué du 08/10/2020 de la CUA sur la réunion du PLUI et désignations des élus de Villeneuve-en-Perseigne dans l'atelier territorial
- Fiches pour admission en non-valeur créances éteintes
- Avenant au 3 lots du marché public alloti Aménagements des bourgs de Chassé, Roullée avec Eurovia
- Lettre du 16/10/2020 de Mr Joachim PUEYO sur la compétence Maisons de santé
- Réponse de Louis-Jean De Nicolay sur le transfert de la convention Bouygues Telecom à la société PHOENIX pour le pylône de Lignières la Carelle
- Mail de Pauline GAUTIER sur la réunion du mardi 20/10/2020 sur le paiement pour services environnementaux
- Mail de Pauline GAUTIER sur la possibilité d'une enveloppe complémentaire pour les inventaires pique-prune, sur la zone Natura 2000

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance précédente
- Tarif ALSH vacances de la toussaint
- Désignation d'un représentant titulaire et de deux suppléants pour intégrer la commission de travail du PLUI
- Admission en non-valeur et créance éteinte
- Avenant au marché public alloti « Aménagement des bourgs » avec Eurovia
- Renouvellement contrat aidé au 01.12.2020 au 30.11.2021 et modification du temps horaire

2020-169 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 05.10.2020.

2020-170 TARIF ALSH VACANCES DE LA TOUSSAINT

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'Accueil de Loisirs va fonctionner du 19 au 30 octobre 2020 pour les jeunes de 6 à 12 ans.

La CAF demande que des tarifs modulables à la journée et/ou à la semaine soient appliqués pour chaque vacances ainsi que pour les seules activités du mercredi.

- Pour les petites vacances scolaires de l'année 2020, il est proposé un tarif dégressif à partir de la deuxième semaine mais aussi un tarif modulé pour les familles à partir du 2^{ème} enfant suivant le tableau ci-après :

	Pour un enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
Tarif à la journée	5 €	4.75 €	4.50 €
Tarif pour une semaine avec les activités	32 €	30 €	29 €
Tarif pour deux semaines	50 €	48 €	46 €
Tarif à la journée avec des activités extérieures	13 €	12.75 €	12.50 €

Application d'un abattement de 10 % sur la tarification pour les familles dont les ressources annuelles sont < au quotient B (690 €)

- De valider les prix des activités prévues pour les vacances de la Toussaint : central 8 et le parc animalier d'Ecouvès ainsi que le transport pour chaque sortie.

Les enfants inscrits à la semaine seront prioritaires pour toutes les activités.

Pour les jeunes de plus de 12 ans, il est possible de venir le matin à partir de 10 heures 30 et surtout pour les activités à partir de 13 heures 30 (sauf pour les sorties d'une journée).

Les participations seront réclamées aux familles par titre de recette, à l'article 70631, après déduction possible des aides de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole pour chaque famille ainsi que des passeports loisirs et bons loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions et vote les tarifs ci-dessus à faire régler aux familles pour les activités des petites vacances scolaires de la Toussaint 2020.

2020-171 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET DE DEUX SUPPLEANTS POUR INTEGRER LA COMMISSION DE TRAVAIL DU PLUI

La révision du PLUI qui vise à intégrer le document à notre commune, a été prescrite par délibération du conseil communautaire du 13.02.2020.

Des groupes de travail doivent être constitués en vue de l'élaboration du projet comprenant des élus de la CUA et de Villeneuve en Perseigne.

Il convient donc de désigner 2 élus titulaires et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De désigner les élus référents au groupe de travail sur la révision du PLUI dont l'objet est d'y intégrer la commune comme suit

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
TROTTEUR ANDRE	LAMBERT JEAN-LUC
LOISON FRANCIS	ALLAIS BRIGITTE

2020-172 ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCE ETEINTE

En vue d'apurer certaines créances irrécouvrables, le trésor public nous transmet les titres non recouverts en instance et propose leur admission en non valeur.

Dans ce cas, il convient de comptabiliser une perte sur créance irrécouvrable et de mandater cette somme à l'article 6541 du budget principal.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser les admissions en non valeur suivantes : Etat des titres de recettes irrécouvrables présenté par le trésor public, d'un montant total de 970.40 €, la dépense sera réglée à l'article 6541 du budget.
- D'autoriser à éteindre la créance de THOMELIN Mathieu de 63.06 €

2020-173 AVENANT AU MARCHE PUBLIC ALLOTI « AMENAGEMENTS DES BOURGS » AVEC EUROVIA

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,
VU le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec l'entreprise adjudicataire EUROVIA, lot 1, 2, 3 considéré en application de la délibération du conseil municipal du 08.07.2019 relatives à l'approbation du marché alloti « Aménagement de la traverse des bourgs de Roullée et Chassé»

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **De conclure les avenants en diminution ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :**

Lot n°1 : « aménagement de sécurité et mises aux normes d'accessibilité PMR sur Roullée» :

Attributaire : entreprise EUROVIA RN 12- 61 250 Hauterive-
Marché initial du 26.07.2019 - montant : 195 345.32 € HT soit 234 414.38 € TTC
Avenants n°1,2, 3 - montant : + 5 323.01 € HT soit 6 387.61 TTC

Objet avenant n°4 : diminution des quantités de – 8 915.65 € HT

Nouveau montant du marché : 191 752.68 € HT soit 230 103.22 TTC

Lot n°2 : « renforcement du réseau eaux pluviales sur Chassé» :

Attributaire : entreprise EUROVIA RN 12- 61 250 Hauterive-
Marché initial du 26.07.2019 - montant : 153 676 € HT soit 184 411.20 TTC

Objet avenant n°1 : diminution des quantités de – 25 757.21 € HT

Nouveau montant du marché : 127 918.79 € HT soit 153 502.55 TTC

Lot n°3 : « terrassements, voirie, mobilier urbain, signalisations sur Chassé» :

Attributaire : entreprise EUROVIA RN 12- 61 250 Hauterive-
Marché initial du 26.07.2019 - montant : 78 750 € HT soit 94 500 TTC

Objet avenant n°1 : diminution des quantités de – 17 792.34 € HT

Nouveau montant du marché : 60 957.66 € HT soit 73 149.19 TTC

2020-174 RENOUELEMENT CONTRAT AIDE DU 01.12.2020 AU 30.11.2021 ET MODIFICATION DU TEMPS HORAIRE

Mme CONTE Sonia a été recruté selon le dispositif du parcours emploi compétences ayant pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et sa mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des

exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois renouvelable une fois, et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le contrat de Mme CONTE arrive à échéance au 30.11.2020, il est donc proposé de le reconduire pour une année, et ce afin de palier au déficit du personnel administratif, suite au départ d'un agent à TC et à la mise en place de la MSAP qui doit avoir 2 agents référents à 24h hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de reconduire le contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences à compter du 01.12.2020 pour le poste d'agent administratif (aide à la comptabilité, facturations, 2ème agent d'accueil pour la MSAP) de 20 h hebdomadaire pour une durée de 12 mois et avec une Rémunération : SMIC + 17 %),
- **DECIDE** que le contrat sera conclu pour une durée de 24 h hebdomadaire soit 4h en sus pour permettre le binôme MSAP.
- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée ainsi que tous documents référents.

Questions diverses :

- Le transfert de la convention d'occupation du domaine public par Bouygues Telecom au profit de la société américaine Phoenix France sera acté à la prochaine réunion de conseil.
- Il est prévu une enveloppe financière de 50 000 € (50 % DREAL et 50 % FEDER) pour recruter la structure qui fera la cartographie des habitats Natura 2000
- Retour de réunion du 20.10.2020 sur les paiements des services environnementaux pour les agriculteurs : une prochaine réunion est prévue le 17.11.2020.
- Une réponse de M. Pueyo est attendue concernant l'élargissement de la compétence santé de la CUA afin d'intégrer une future maison de santé sur notre territoire
- Une réunion de travail est prévue lundi 2.11.2020 à 17h30 pour définir et prioriser les travaux à entreprendre cet hiver par les employés communaux.
- Les travaux de réfection de voirie, notamment rechargement, sont prévus cette semaine sur notre territoire par l'entreprise COLAS
- Il est évoqué la possibilité de nouveaux contrats aidés d'une durée de 20h hebdomadaire, subventionnés par l'Etat à hauteur de 65 % du brut pour les jeunes de moins de 26 ans, et à 40 % pour les plus de 26 ans.

La prochaine réunion de Conseil municipal est prévue :



Le 16.11.2020 à 19h30

réunion de travail le 2.11.2020 à 18h30

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 29.10.2020

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne,

André TROTTET

